

CONDITIONS GENERALES DE LICENCE D'UTILISATION DU PROGICIEL "PEWEE"

Définitions :

Le mot « **Progiciel** » désigne le progiciel appelé "PEWEE™" tel que celui-ci se trouve décrits dans ses fonctionnalités et caractéristiques techniques par sa documentation et par le présent contrat, à l'exclusion de toute indication contenu dans tout autre document qui n'a aucune valeur contractuelle et est donc inopposable à ADD ONLINE et à E-SECURE.INFO.

Le mot « **Services** » désigne tous les services fournis par ADD ONLINE et E-SECURE.INFO tels que ceux-ci sont définis exclusivement aux conditions particulières.

Les mots « **Jours Ouvrables** » désignent l'ensemble des jours calendrier, à l'exclusion des dimanches et jours fériés légaux.

Les mots « **Utilisateur Authentifié** » : désignent un utilisateur qui utilise les Services et fonctionnalités de PEWEE™ et qui est déclaré comme utilisateur dans le gestionnaire de compte du GENIECUBE™ sans y être identifié nominativement.

Les mots « **Services et fonctionnalités de PEWEE™** » : désignent les Services de Fichiers (accès et gestion des fichiers, stockage des fichiers sur disque). Les fonctionnalités sont définies dans le document « spécifications fonctionnelles PEWEE™ »

Préambule :

La société ADD ONLINE (ci après « **ADD** ») a créé un progiciel appelé "PEWEE" (ci après « le progiciel »), offrant des services en matière de télémarketing et de télé services en mode web, ce qui signifie qu'il est hébergé sur un serveur d'ADD et que les titulaires de licences y accèdent par Internet pour l'utiliser. Ce progiciel est destiné à être exploité par des sociétés de Télémarketing et Télé-services (ci après « le client »). Ce progiciel permet à partir d'une base de données de contacts (clients, fournisseurs, etc..) intégrée par le licencié, de réaliser une prospection téléphonique et la prise de rendez vous, notamment au moyen de formulaires adaptables. ADD-ONLINE et E-SECURE.INFO (ci après « **E Secure**») sont Copropriétaires de ce progiciel. E Secure est chargée de la commercialisation de ce logiciel. ADD en assure la maintenance et l'hébergement. Le client souhaite utiliser personnellement ce Progiciel pour son activité professionnelle. Le client, après avoir assisté à une démonstration du fonctionnement du Progiciel, après l'avoir testé, et après avoir obtenu toutes les informations qu'il a jugé nécessaires, a décidé d'exploiter ce Progiciel et en conséquence d'en acquérir une licence.

Objet :

1. Par le présent Contrat :
- ADD et E-Secure Info concèdent au licencié qui l'accepte, le droit non exclusif et non cessible d'utiliser personnellement et a des fins professionnelles le Progiciel selon les conditions et modalités définies ci-après et dans les Conditions Particulières, moyennant le paiement du prix défini aux Conditions Particulières.

- ADD et E Secure info s'engagent à fournir au client les services définis aux Conditions Particulières, selon les modalités définies au présent contrat.

2. Le présent Contrat est composé des présentes CONDITIONS GENERALES DE LICENCE D'UTILISATION DU PROGICIEL "PEWEE" et des Conditions Particulières signées par le client. En cas de conflit, entre les dispositions du Contrat et celles des Conditions particulières, ces dernières prévaudront.

Durée - Entrée en vigueur :

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature, et demeurera en vigueur pour une durée déterminée définie aux conditions particulières. Le contrat est renouvelable tacitement pour par période de 12 mois irrévocable.

Obligations du client :

Le client fournira gratuitement et sans délai à ADD et / ou à E Secure toutes les informations

nécessaires à l'exécution du présent contrat qui lui seront demandées par ADD et / ou à E Secure. Le client donnera sans délai un accès libre et gratuit à ADD et / ou à E Secure sur ses équipements et locaux impliqués dans l'exécution du présent contrat, aux fins de l'exécution du présent contrat. Le client affectera à ses frais à l'exécution du présent contrat un personnel qualifié et en effectif suffisant. Le client sera seul responsable des retards pris par ADD et / ou à E Secure dans l'exécution de leurs obligations si ce retard est imputable à l'inexécution ou la mauvaise exécution par le client de ses propres obligations.

Livraison, accès, hébergement et maintenance du Progiciel :

1. La livraison, la mise en service (et notamment l'intégration des données définies dans les conditions particulières), l'hébergement et la maintenance corrective et évolutive (mises à jour) du Progiciel sont à la charge de ADD qui n'est tenue à ce titre que d'une obligation de moyens.

2. Le Progiciel sera réputé livré au client dès la remise par E Secure et / ou ADD au client, de l'adresse du site Internet où il est accessible, et du ou des « login » et « mot de passe » correspondants au nombre d'accès d'utilisateur authentifiés dont le client dispose au titre des Conditions Particulières.

3. L'hébergement du progiciel est soumis aux conditions générales d'hébergement d'ADD ONLINE. En cas de contradiction entre ces conditions générales d'hébergement et le présent contrat, ce dernier prime sur les conditions générales d'hébergement.

4. Le client accède au progiciel via Internet et au moyen du logiciel Internet Explorer (version 6 et versions ultérieures). Le client accède au progiciel hébergé au moyen d'un nombre limité d'accès (un accès étant constitué par un login et un mot de passe), tels que définis aux Conditions Particulières.

Délais :

Les délais convenus aux Conditions Particulières ou dans le présent contrat, sont décomptés en jours ouvrables. Les horaires des jours ouvrables sont du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi, de 9h à 17 Heures. Si le délai exprimé en jours ouvrables expire un samedi, il est prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant.

Prix et conditions de paiement :

Selon que l'opération fait l'objet d'un financement auprès d'une société financière ou que le client signe une licence avec ADD le prix et les conditions de paiement sont soit celles de la société de financement soit celles de la société ADD exposées ci-dessous.

1. Le prix est déterminé aux Conditions particulières. Il est exprimé en euros et hors taxes et impôts de tous types. Les modalités de paiement sont indiquées aux Conditions particulières. En cas de retard de paiement par rapport aux délais de paiement convenus, la somme due portera intérêt au taux de la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 7 points de pourcentage, et ce sans mise en demeure préalable, le terme étant de rigueur. A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, ADD et / ou E Secure seront fondées à suspendre l'exécution de leurs obligations issues du présent Contrat sans mise en demeure préalable, le terme étant de rigueur, jusqu'au complet paiement des sommes dues (principal et intérêts). Cette suspension laissera le client débiteur des sommes dues en application du présent, comme si l'exécution de celui-ci n'avait pas été suspendue. En cas de retard de paiement et passé le délai d'un mois, E Secure pourra à tout moment résilier le présent contrat de plein droit et par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation laissera le client débiteur à titre d'indemnité de toutes les sommes qu'il aurait du payer à E Secure en exécution du présent contrat jusqu'à son terme, si celui-ci n'avait pas été résilié.

2. Tout service supplémentaire fourni par ADD et / ou E Secure par rapport à ceux décrits aux

conditions particulières fera l'objet d'un complément de prix spécifique se rajoutant au prix stipulé aux conditions particulières.

Propriété intellectuelle et droit d'utilisation du client :

E Secure et / ou ADD conservent, en tant que titulaire des droits, la propriété intellectuelle du Progiciel ainsi que toutes les prérogatives s'y rattachant. Par le présent Contrat, le client acquiert un droit d'utilisation non exclusif et non transférable du Progiciel, pour les seuls Equipements et locaux désignés aux conditions particulières, et pour ses seuls besoins professionnels personnels. Le client n'acquiert sur le Progiciel aucun autre droit de Propriété intellectuelle, et d'une manière générale aucun autre droit, que ceux conférés par le présent Contrat. Le client s'engage à ne modifier ni enlever aucune marque ou inscription d'identification figurant sur toute reproduction du Progiciel ou support s'y rapportant. Le client s'interdit de reproduire, de traduire, d'arranger, d'adapter, de modifier le Progiciel, ou de le mettre à disposition de tiers, de le commercialiser, d'en consentir un prêt ou une location, ou de l'exploiter pour le compte d'un tiers. Le client s'interdit de diffuser le Progiciel via notamment le réseau Internet. Le client s'interdit d'effectuer, ou de faire effectuer par un prestataire autre qu'ADD, la correction d'une Anomalie du Progiciel, sauf accord préalable et écrit de E Secure. En effet la correction des erreurs incombe à ADD dans le cadre de la maintenance du Progiciel. Le client ne pourra utiliser le Progiciel que pour le nombre d'utilisateurs authentifiés tels que défini aux Conditions particulières. Dans ce cas, plusieurs Login et mot de passe pourront lui être fournis. Le client s'interdit de faire des copies de sauvegarde du logiciel. Le client s'interdit de télécharger le Progiciel depuis le site de l'Hébergeur. Le client s'interdit de décompiler, traduire le code-objet du Progiciel en code source, ou de faire réaliser ces opérations par un tiers, sauf dans les conditions et limites strictement définies par l'article L 122.6.1 du code de la propriété intellectuelle. Cependant, au cas où Le client souhaiterait obtenir des informations permettant de mettre en œuvre l'interopérabilité du Progiciel, Le client s'engage à consulter préalablement et avant toute décompilation E Secure pour savoir si ces informations ne sont pas facilement et rapidement accessibles. Le client autorise E Secure à venir vérifier, moyennant un préavis raisonnable, dans ses locaux si l'utilisation du Progiciel est conforme aux dispositions du présent Contrat.

Conditions d'utilisation des Services

> *Conditions relatives au nombre d' « Utilisateur authentifié »*

Pour le licencié, seul les « Utilisateurs authentifiés » peuvent exploiter le produit. Leur nombre est défini dans les Conditions Particulières, ce nombre pouvant être modifié d'un commun accord par un avenant pouvant prendre la forme d'une simple commande acceptée. Les « Utilisateurs Authentifiés » sont décomptés sans être nominativement identifiés. Le licencié saisira les « Utilisateurs authentifiés » dans la limite du nombre convenu, cette opération étant réalisée grâce à des codes fournis par Add Online.

Le Client reconnaît que le progiciel est utilisé sous son seul contrôle et sa seule responsabilité pour ses besoins propres. Il garantit les utiliser en conformité avec la législation applicable. Par ailleurs, outre les conditions spécifiques définies dans la notice d'utilisation, le Client garantit à ADD ONLINE que l'utilisation du progiciel ne porte pas atteinte de quelque façon que ce soit aux droits des tiers et n'est pas contraire aux bonnes mœurs ni à l'ordre public. En conséquence, le Client assumera seul tout litige afférent à l'utilisation du progiciel qui pourrait être intenté directement ou indirectement contre ADD ONLINE. Au cas où ADD ONLINE serait poursuivie par un tiers à quelque titre que ce soit en raison de l'utilisation par le Client du Progiciel, le Client s'engage à assumer la défense de ADD ONLINE, à l'indemniser, à première demande, des éventuels frais d'avocats, sommes engagées à quelque titre que ce soit, et

de tous dommages et intérêts dont ADD ONLINE serait redevable au titre de toute action, plainte, procédure, demande, expertise, ou autre, engagée par un tiers à l'encontre de ADD ONLINE. Le Client et ADD ONLINE se tiendront mutuellement informés par écrit, de toute plainte, action judiciaire, directement ou indirectement liée à la fourniture du Service, exercée par tout tiers, ainsi que de toute infraction constatée. Toute utilisation du progiciel, par le Client, non conforme aux Conditions Particulières et à la notice d'utilisation, entraînera la possibilité pour ADD ONLINE, de prononcer la suspension et/ou la résiliation du ou des Services selon les modalités prévues aux Conditions Particulières. En aucun cas le Client ne pourra rechercher et mettre en cause la responsabilité de ADD ONLINE pour une suspension du ou des Services ou la résiliation du Contrat du fait de l'utilisation du ou des Services qui porterait atteinte à des tiers ou violerait des dispositions légales, ou les conditions d'utilisation stipulées au titre des Conditions Générales ou Particulières.

Garantie - Responsabilité :

1. E Secure et ADD garantissent que le Progiciel est conforme à sa Documentation. Le Progiciel est réputé conforme à sa Documentation, et ce au terme d'un délai de 24 heures à compter de sa livraison.
2. Le client reconnaît qu'il n'est pas possible de garantir que le Progiciel satisfera à des exigences de performances ou qu'il fonctionnera sans discontinuité, ni bogue. E Secure et ADD ne peuvent être tenues pour responsables des problèmes d'accès à Internet rencontrés par Le client, ni des pannes de son équipement informatique, ni du dysfonctionnement de ses logiciels activés à l'occasion de l'exécution du présent contrat (navigateur Internet explorer, système d'exploitation, etc), ni des dommages causés par des logiciels malveillants, car ces facteurs sont indépendants de E Secure et ADD.
3. Le client s'engage à utiliser le Progiciel conformément à la Notice d'Utilisation, à défaut de quoi aucune garantie ni responsabilité de E Secure et ADD ne pourra être invoquée par le client.
4. En cas de dysfonctionnement total de plus de 30 jours ouvrables, empêchant l'utilisation complète du progiciel, et après un délai de 30 jours laissé à E Secure et /ou ADD pour intervenir, et si la cause de ce dysfonctionnement est totalement due à E Secure et /ou ADD, ces derniers pourront voir leur responsabilité engagée. Une action judiciaire ne pourra être engagée contre E Secure et ADD qu'après une mise en demeure d'intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet après un délai de 30 jours.
5. A compter de la survenance du fait générateur, un délai de forclusion de la garantie et de la garantie intervient au bout de 3 mois.
6. E Secure et ADD sont tenues par une obligation de moyen.
7. E Secure et ADD ne pourront en aucun cas être tenus responsables des dommages indirects ou imprévisibles, revendiqués par le client (y compris notamment pour pertes de données, de chiffre d'affaires, rendement financier, interruption d'utilisation ou disponibilité des données) résultant d'un manquement à une obligation contractuelle ou légale.
8. En tout état de cause, la responsabilité totale de E Secure et ADD ne pourra excéder la somme totale effectivement perçue par E Secure et ADD au titre du droit d'utilisation du Progiciel pendant l'année où est constaté le manquement.
9. En cas de mauvaise évaluation des besoins par le client, E Secure et ADD seront totalement exonérés de toute responsabilité qui pourrait leur être imputée à ce titre.
10. En cas de collaboration effectuée de mauvaise foi de la part du client avec E Secure et ADD, pour résoudre un problème rencontré avec le Progiciel, E Secure et ADD seront totalement exonérés de toute responsabilité.

Force Majeure :

Aucune des parties ne pourra engager la responsabilité de l'autre si l'exécution du Contrat

est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou d'une cause extérieure, tels que, notamment : catastrophes naturelles, grèves, conflits sociaux, état de guerre, tremblement de terre, feu, explosions, interventions des autorités gouvernementales, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption des réseaux électriques et /ou de télécommunication.

Résiliation :

Le présent Contrat peut être résilié par lettre recommandée et sans préavis par l'une des parties si l'autre partie manque gravement à une de ses obligations contractuelles substantielles et ne remédie pas à un tel manquement dans le délai de 30 jours à compter de la notification par l'autre partie d'un tel manquement. L'obligation de payer du client est une obligation substantielle et le défaut de paiement est une violation grave. Dès la résiliation du présent Contrat pour quelle que cause que ce soit, le client devra :

- Immédiatement cesser d'utiliser le Progiciel ;
- Dans un délai de 10 jours, retourner à E Secure tous les exemplaires à sa disposition du Progiciel ainsi que toute documentation ou support magnétique fourni par E Secure et/ou ADD accompagné d'une attestation certifiant du respect d'un tel engagement ;
- Payer toutes sommes encore dues à l'Editeur en application du présent contrat.

Non sollicitation de personnel

Chacune des Parties s'engage, pendant la durée du Contrat augmentée d'une période de 12 mois à compter de son expiration à ne pas prendre à son service, engager ou à faire des offres d'engagement à un collaborateur de l'autre Partie affecté à l'exécution des présentes, sans accord écrit et préalable de l'autre Partie. Chacune des Parties s'engage en cas de non-respect d'une telle clause à dédommager l'autre Partie en lui versant l'indemnité égale à la rémunération brute totale versée à ce collaborateur pendant l'année précédant son départ.

Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à ne pas divulguer les documents ou renseignements communiqués par l'autre à l'occasion de l'exécution du Contrat et s'engage à faire respecter ces dispositions à ses collaborateurs.

Références

E Secure et/ou ADD pourront mentionner le nom du client sur une liste de référence tant pour les besoins de communication internes qu'externes.

Cession :

Aucun des droits du présent contrat ne pourra faire l'objet d'une cession (totale ou partielle) par l'une ou l'autre des Parties sans accord préalable et écrit de l'autre.

Bases de données :

Le client s'engage à fournir à ADD et / ou à E Secure des données à intégrer dans le progiciel conformes aux législations en vigueur (loi informatique et liberté, droit au respect de la vie privée, droit de propriété intellectuelle des tiers, etc). Le client est seul responsable des données qu'il fournit ADD et / ou à E Secure afin que ces dernières les intègrent dans le Progiciel. Il relèvera et garantira ADD et / ou à E Secure de toutes condamnations dont ces dernières pourraient faire l'objet en raison des données fournies par le client pour être intégrées dans le progiciel. E Secure et ADD s'engagent à ne pas utiliser, de quelque manière que ce soit et à quelque titre que ce soit les bases de données du client, si ce n'est pour les besoins de l'exécution du présent contrat.

A la fin du présent contrat E Secure et ADD s'engagent à restituer la Base de données au client.

Convention de preuve :

Sauf stipulations contraires visées aux présentes, les courriers électroniques avec accusé de réception validé, et les télécopies feront foi entre

les parties si elles présentent des qualités d'horodatage et d'identification.

Dispositions Générales :

> Intégralité

Le présent Contrat, complété des Conditions particulières, exprime l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties au regard de l'objet du Contrat. Les stipulations du présent contrat prévalent sur toute communication ou accords antérieurs, écrits ou verbaux.

> Modification du contrat

Toute modification du Contrat ne pourra être prise en compte qu'après la signature d'un avenant écrit signé par le représentant, dûment qualifié, de chacune des parties.

> Titres

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

> Nullité

Si l'une quelconque des stipulations du contrat est réputée nulle au regard d'une règle de droit en vigueur, elle sera réputée non écrite mais les autres stipulations du contrat garderont leur force et leur portée.

> Renonciation

Sauf dispositions contraires spécifiques dans ce contrat, le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque du présent Contrat ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie découlant de ladite clause.

> Jurisdiction compétente - loi applicable

Le présent Contrat est soumis au droit français. En cas de litige découlant de l'interprétation de l'exécution ou de la validité du présent contrat, le différend sera de la compétence exclusive des tribunaux de Lyon, qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

**CONDITIONS GENERALES
D'HEBERGEMENT ADD ONLINE
CONTRAT D'HEBERGEMENT**

PRÉAMBULE

La société "CLIENT" souhaite assurer l'hébergement d'applications web sur les plateformes d'ADD ONLINE, dans les termes et conditions désignés dans le bon de commande ou la proposition commerciale.

A LA SUITE DE QUOI, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

1.1 Le présent contrat a pour objet la fourniture d'un ensemble de ressources logicielles et machines destinées à l'hébergement des éléments des applications web de la société "CLIENT".

ARTICLE 2 - DURÉE DU CONTRAT

2.1 Le présent contrat est conclu pour la durée irrévocable défini aux Conditions Particulières renouvelable tacitement par période de 12 mois. Celui-ci entre en vigueur à la date de signature par les deux parties. La fourniture du service et les paiements se font dès la mise en ligne du service.

2.2 Le contrat peut être dénoncé par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins TROIS (3) mois avant la date d'échéance.

ARTICLE 3 - DESCRIPTION DES SERVICES FOURNIS

3.1 L'ensemble des détails techniques concernant les services fournis par ADD ONLINE se trouvent dans la proposition commerciale associée et/ou les conditions particulières.

ARTICLE 4 - OBLIGATION DU FOURNISSEUR

4.1 ADD ONLINE garantit que les pages WEB de la société "CLIENT" seront accessibles sur INTERNET à tout moment 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure et sous réserve de ce qui suit.

Afin d'assurer un service de qualité, ADD ONLINE se réserve des périodes de maintenance susceptibles d'entraîner des coupures d'accès au serveur. Les indisponibilités qui résulteront de ces opérations de maintenance ne pourront être retenues comme des périodes au cours desquelles ADD ONLINE ne rempli pas sa prestation. Sa responsabilité ne pourra donc être recherchée à quelque titre que ce soit en raison des coupures de maintenance.

4.2 ADD ONLINE est soumise de manière expresse à une obligation de moyens. Dans le cadre de cette obligation, ADD ONLINE s'engage à mettre en œuvre les moyens pour assurer ce service dans les meilleures conditions de temps de transit, de débit utile et de permanence du service en fonction des équipements dont elle dispose. Cependant, Internet est constitué de nombreux réseaux sur lesquels ADD ONLINE ne peut être tenue pour responsable des dysfonctionnements trouvant leur origine à l'extérieur de son propre réseau.

4.3 ADD ONLINE ne reconnaît aucune prétention à la propriété des informations stockées, ou échangées notamment à l'occasion d'écritures en messagerie email. Ces données sont au demeurant la stricte propriété de la société "CLIENT" ou des tiers qui les ont créées.

En conséquence, ADD ONLINE ne garantit pas le contenu ni la licéité des données stockées ou mises en circulation par la société "CLIENT". En aucun cas, ADD ONLINE ne pourra être tenue responsable pour le cas où la circulation ou le contenu de ces données serait contraire à une quelconque loi, règlement ou aux droits des tiers.

4.4 De même, ADD ONLINE ne garantit pas la société "CLIENT" en cas de perte de données, retard dans l'acheminement, non-délivrance des données transmises par et ou à la société "CLIENT". ADD ONLINE ne garantit pas également que les données qui pourront être obtenues ou

fournies par la société "CLIENT" au moyen de l'utilisation de son réseau sont exactes ou adéquates par rapport aux besoins. L'utilisation de toute information obtenue ou fournie par la société "CLIENT" ou un tiers se fait à ses risques et périls. La responsabilité de ADD-ONLINE ne pourra donc pas être recherchée à ce titre.

4.5 Si la société ADD ONLINE décidait de changer des éléments techniques décrits dans la proposition commerciale associée pour améliorer le service d'hébergement, il s'engage à en informer la société "CLIENT" dans le mois qui suivra cette décision. Sauf cas de force majeure, le niveau de service alors atteint ne pourra pas être inférieur à celui qui était défini dans la proposition commerciale. La société "CLIENT" accepte dès à présent ces modifications.

ARTICLE 5-OBLIGATION DE LA SOCIETE "CLIENT"

5.1 La société "CLIENT" s'engage à ne pas mettre sur le net ou sur son site des données contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou qui ne respecteraient pas les lois françaises ou d'autres lois nationales ou encore les lois internationales.

5.2 La société "CLIENT" s'engage à se conformer aux règlements, protocoles et standards définis par les organismes qui administrent Internet, tels qu'ils existent actuellement, tels qu'ils seront modifiés ultérieurement et aussi ceux qui pourront être adoptés ultérieurement.

5.3 La société "CLIENT" reconnaît que ADD ONLINE n'est en aucun cas responsable des informations et données disponibles ou transmises quelle que soit leur origine; qu'elles soient visualisées, reçues ou récupérées sur le site Internet du "CLIENT" ou sur sa messagerie.

5.4 En cas de violation des articles 5.1 ou 5.2 ou d'utilisation illégale ou frauduleuse du réseau par la société "CLIENT" ou encore si une action est intentée en justice contre la société "CLIENT" ou contre ADD ONLINE pour une telle utilisation, ADD ONLINE se réserve le droit de mettre fin sans préavis ni indemnité à ses prestations.

5.5 En cas d'action en responsabilité civile ou pénale engagée contre le "CLIENT" ou ADD ONLINE dans les cas mentionnés à l'article 5.4, ADD ONLINE ne pourrait envisager de ne pas mettre fin à ses prestations d'hébergement que si le "CLIENT" lui apportait la preuve indiscutable de la licéité des éléments mis en cause. Par ailleurs le client devra également s'engager à relever et garantir ADD ONLINE de toutes les conséquences pécuniaires susceptibles d'être mises à sa charge (frais juridiques et judiciaires, condamnation...etc...), et ceci au moyen d'une garantie bancaire à première demande couvrant notamment les frais de justice et les condamnations susceptibles d'être supportés par ADD ONLINE.

5.6 Dans toutes les hypothèses prévues à l'article 5.4 et ayant conduit ADD ONLINE à interrompre temporairement ou définitivement ses prestations, la société "CLIENT" ne pourra revendiquer la restitution ou la rétention de tout ou partie du montant de l'hébergement payé, et devra payer une indemnité de résiliation fixée à TROIS (3) mois de loyers, déterminée sur la base du trimestre précédent.

ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITE

6.1 Les parties s'engagent à garder secrètes toutes les informations techniques et financières échangées lors de la négociation et de l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 7 - CONDITIONS FINANCIERES

7.1 Les conditions financières sont déterminées dans la proposition commerciale et/ou les conditions particulières.

7.2 Les redevances sont payables trimestriellement et d'avance au siège d'ADD ONLINE ou tout autre endroit indiqué par lui. Les noms de domaine sont payables d'avance. Les

paiements seront effectués selon les modalités de commande sur présentation de facture par ADD ONLINE.

7.3 Les montants des redevances sont révisables annuellement. Une proposition sera faite par ADD ONLINE sur la base de la variation de l'indice SYNTEC. Cette proposition notifiée par courrier à la société "CLIENT" un mois avant la date d'application fera l'objet d'une négociation entre les deux parties. L'augmentation ne pourra être inférieure à 50% de la variation de l'indice SYNTEC. La valeur de l'indice au mois d'octobre 2000 est 192,5 et servira de référence. Si l'indice SYNTEC venait à disparaître, un nouvel indice sera choisi contradictoirement entre les deux parties.

7.4 ADD ONLINE informera le "CLIENT" sur sa facture de renouvellement de toutes modifications des conditions générales du web ou des tarifs applicables au renouvellement du contrat en lui demandant de les valider par le règlement de sa facture sous 15 jours ou de l'informer de son refus. ADD ONLINE tient à la disposition du "CLIENT" les conditions générales applicables et le prix unitaire mensuel de l'abonnement. Les révisions sont considérées comme acceptées tacitement 15 jours après leur signification au CLIENT. La non-acceptation d'une modification du contrat pourra emporter résiliation s'il plaît à ADD ONLINE, sans que le "CLIENT" ne puisse réclamer une quelconque indemnité.

7.5 En cas de refus de ces modifications, le "CLIENT" devra en informer ADD ONLINE sous 8 jours, par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut, les nouveaux tarifs et les nouvelles conditions générales seront réputés acceptés.

7.6 Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 1% par mois des sommes dues, ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers et frais de recouvrement correspondants, sans préjudice de la suspension et/ou de la résiliation du présent contrat.

ARTICLE 8 - CESSION DU CONTRAT

8.1 Le "CLIENT" ne peut pas céder son contrat à un tiers sans l'autorisation écrite d'ADD ONLINE. En cas d'absence de réponse sous 15 jours à compter de la réception de la demande écrite, ADD ONLINE sera réputé avoir refusé la cession.

8.2 Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations d'un contrat, ne pourra pas être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

8.3 ADD ONLINE se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat après en avoir informé préalablement le "CLIENT" qui ne pourra s'y opposer.

ARTICLE 9 - OBLIGATION D'INFORMATION

9.1 Le contrat représente l'intégralité du contrat existant entre les parties concernant son objet. Il ne pourra être modifié que par un écrit signé par les parties.

ARTICLE 10 - CONTRAT DANS SON INTEGRALITE

10.1 Le contrat représente l'intégralité du contrat existant entre les parties concernant son objet. Il ne pourra être modifié que par un écrit signé par les parties.

ARTICLE 11 - LITIGES - DROIT APPLICABLE

11.1 Pour tout litige susceptible de s'élever entre les parties quant à la formation, l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, seul sera compétent le tribunal de commerce de Lyon.

11.2 Le présent contrat est soumis au droit français.